

L'inscription en ligne pour les stagiaires FTLV :
Le mode d'emploi…

Ce mode d'emploi s'adresse aux personnes qui ont interrompu leurs études et aux salariés en formation (salariés, contrat de professionnalisation, demandeurs d'emploi) relevant de la formation professionnelle continue.

Généralités sur le processus d'inscription :

1/droits d'inscription,

2/ sécurité sociale,

3/ l'accès aux ressources informatiques,

4/ suivi de votre dossier étape par étape après dépôt/envoi au Service Formation Continue

L'inscription administrative à l'université Lille 1 pour **les stagiaires de formation professionnelle est annuelle, obligatoire et personnelle**. Elle s'effectue via le site web du Service Formation Continue (SFC) (http://formation-continue.univ-lille1.fr/).

NB : Elle doit être réalisée :

- **du 6 juillet au 13 septembre 2015 pour les stagiaires s'inscrivant en licence**
- **du 6 juillet au 4 octobre 2015pour les stagiaires s'inscrivant dans un cursus ingénieur, master 1 et 2**

Au-delà de ces dates, le serveur sera fermé pour le niveau d'inscription considéré.

N'attendez pas d'avoir réuni toutes les pièces demandées, ni que votre situation soit parfaitement stabilisée pour effectuer votre saisie.

Pendant toute la durée de la campagne d'inscription, vous pourrez vous adresser au SFC auprès de M. Christophe Van Brussel (christophe.van-brussel@univ-lille1.fr - 03.20.43.67.18.) notamment pour obtenir des renseignements sur la procédure d'inscription, déposer votre dossier et vos pièces après la pré-inscription en ligne. (Le SFC sera fermée du 25 juillet 2015 à 17h30 au lundi 24 août 2015 à 8h30.)

Votre inscription administrative s'effectue en trois phases :

1/ La pré saisie de votre dossier sur l'application informatique ;

2/ L'impression du dossier et de la liste des pièces après validation de la saisie ;

3/ L'envoi de votre dossier au SFC avec toutes les pièces demandées pour validation de votre inscription. Le dépôt du dossier au bâtiment SUDES est également possible aux heures d'ouverture du service : 8h30-12h00, 13h00 – 17h30.

Tout dossier incomplet sera renvoyé !



Saisir son dossier par Internet ne constitue en aucune manière une inscription effective à l'université Lille 1 !

Cette procédure vous permet de remplir facilement à distance, un dossier d'inscription à l'université Lille 1. Toutefois, votre situation et les informations que vous communiquez aujourd'hui ne seront examinées et vérifiées que lorsque vous ferez parvenir le dossier et les pièces justificatives au SFC. Si vous ne remplissez pas les conditions nécessaires, ou si vous avez fait une fausse déclaration sur internet, votre dossier d'inscription sera rejeté, et vous ne serez pas inscrit(e) administrativement !

La validation de l'inscription déclenche l'édition du certificat d'inscription et la délivrance de la carte multiservice (première inscription) ou du sticker de mise à jour (réinscription). Ces documents vous seront envoyés par courrier à l'adresse personnelle que vous avez indiquée à la saisie du dossier lors de la réinscription à l'Université de Lille, sciences et technologies. **(NB : vérifiez bien que l'enveloppe est libellée à votre adresse usuelle)**

La carte multiservice est pluri annuelle.



En cas de perte ou de vol, ou de destruction involontaire, le premier renouvellement est gratuit. Les suivants seront ensuite facturés 5€. La demande de renouvellement est à effectuer auprès de l'accueil du bâtiment A3 – formulaire disponible par téléchargement à l'adresse : ***http://www.univ-lille1.fr/etudes/Admission-Inscription/InfosPratiques***

En cas d'obtention totale d'un diplôme par VAE, la carte multiservices ne sera pas systématiquement donnée sauf sur demande du stagiaire. Seul un certificat d'inscription sera délivré.

- **Le certificat d'inscription est délivré pour chaque inscription et année d'étude**. Le certificat d'inscription permet d'attester que vous vous êtes inscrit(e) dans une formation à l'université Lille, sciences et technologies. Il ne justifie pas de votre assiduité dans les enseignements de la formation. Il se présente sous forme d'une planche de 8 documents séparables : 5 certificats d'inscription originaux, une quittance attestant du montant des droits d'inscription qui ont été réglés à l'université, une attestation destinée au centre payeur sécurité sociale précisant à quel centre vous êtes affilié(e) et enfin un volet concernant codes et identifiants personnels pour l'accès aux ressources informatiques du campus.

- **En ce qui qui concerne l'envoi du dossier et des pièces justificatives :** plus l'envoi se fait dans les meilleurs délais et plus l'inscription sera validée rapidement. Une inscription validée tardivement peut entrainer des retards ou difficultés dans certains domaines (non accès à moodle, non passage des examens…). **Néanmoins, les dossiers seront examinés à partir de septembre 2015.**

Pour le changement de situation en cours d'année : (état civil, adresse, emploi, etc...). Ils seront à signaler immédiatement au SFC. (arnaud.butruille@univ-lille1.fr)



NB : Tant que vous n'êtes pas en possession de votre carte et de votre certificat, le processus d'inscription n'est pas terminé. La connexion pour la préinscription ne suffit pas à considérer que vous êtes inscrit(e).

1/Les droits d'inscription

Les droits d'inscription diffèrent des droits de formation. Le coût des droits d'inscription pour la préparation des diplômes nationaux de licence, master ou doctorat (LMD) est fixé chaque année au niveau national.



Les droits d'inscription 2015-2016 comprennent :

- Les droits de scolarité :
    - Années d'études conduisant au grade de LICENCE, DEUST, préparation agrégation : **189,10 €**
    - Années d'études conduisant au grade de MASTER : **261,10€**
    - Diplômes d'ingénieur: (POLYTECH'LILLE, Telecom Lille) : **615,10€**
- La cotisation à la Sécurité Sociale : **213€*(cf.p 4)**



En ce qui concerne les **modalités de versement des droits d'inscription :**

- L'ensemble des droits peut être réglé soit en ligne par carte bancaire, pendant la phase de préinscription, ou par chèque (1 seul chèque à l'ordre de l'agent comptable de Lille 1) au moment de l'envoi ou du dépôt du dossier (aucun délai de paiement n'est accordé).

- L'ensemble des droits peut également être réglé en 3 fois sans frais (uniquement en ligne et par carte bancaire). **Cette facilité n'est toutefois accordée qu'aux personnes réalisant leur préinscription avant le 4 octobre 2015.**



Le 1er paiement s'effectue immédiatement et les 2 autres paiements s'effectuent par prélèvement sur le compte associé à la CB sur les 2 mois suivants avec échéance au 10 de chaque mois. Vérifiez bien que la carte utilisée ait encore une durée de validité de 3 mois minimum lors du premier paiement et qu'elle permette les prélèvements ultérieurs.

Le paiement des droits ne valide pas à lui seul votre inscription. Le SFC doit vérifier que les pièces fournies à l'appui du dossier sont en cohérence avec les données saisies et votre situation réelle.



Cas particuliers :

1/ Les stagiaires en contrat de professionnalisation sont exonérés des droits de scolarité et de sécurité sociale. **Aucun règlement ne doit être réalisé en ligne dans ce cas.**

2/ Les salariés qui justifient d'une prise en charge des frais de formation de l'OPACIF (FONGECIF...) ou du plan de formation de l'entreprise sont exonérés des droits de sécurité sociale. Les droits d'inscription sont compris dans la prise en charge. **Aucun règlement ne doit être réalisé en ligne dans ce cas.**

3/ Remboursements des droits de scolarité (hors cotisation sécurité sociale) après inscription

Exemple : vous êtes en contrat de professionnalisation mais vous avez signé le contrat après l'inscription administrative. Vous avez également réglé les droits d'inscription. Le remboursement des droits d'inscription est à solliciter auprès du SFC. **Vous devrez déposer une copie de votre contrat de professionnalisation signé par toutes les parties et un relevé d'identité bancaire à votre nom**. (Le délai de remboursement des droits d'inscription est de 2 mois environ – Le remboursement de la cotisation de sécurité sociale est fait par l'URSSAF, un formulaire est à disposition.)



Si vous avez opté pour le paiement en 3 fois au moment de l'inscription, tout remboursement ne pourra être effectué qu'après encaissement du 3ème prélèvement.

4/La demande d'exonération des droits d'inscription

A titre exceptionnel, les personnes allocataires du RSA, de l'ASS ou ne touchant que des prestations familiales ainsi que les personnes connaissant une baisse très significative de leurs ressources pour l'année en cours peuvent faire une demande d'exonération des droits de scolarité. Les demandes doivent être réalisées **AU PLUS TARD LE 9 OCTOBRE 2015**. **Si vous bénéficiez d'une exonération**, la notification sera à joindre aux pièces de votre dossier d'inscription : **le montant des droits sera alors réduit à 5,10 €**.



NB : La demande d'exonération est à faire avant l'inscription et avant le 9 octobre 2015 pour les formations démarrant au premier semestre et avant le 12 février 2016 pour les formations démarrant au deuxième semestre. Au-delà de cette date vous devrez préalablement procéder à l'inscription et avancer les frais

2/ La Sécurité sociale* :

La sécurité sociale étudiante est obligatoire pour toutes les personnes de plus de 16 ans et de moins de 28 ans au 1er octobre 2015 inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur. L'affiliation à la sécurité sociale se fait le jour de l'inscription dans l'enseignement supérieur.

Néanmoins, en fonction de votre situation, vous pouvez être exonéré(e) des droits de sécurité sociale :

Vous êtes demandeur d'emploi indemnisé sur tout ou partie de l'année universitaire, vous bénéficiez du régime général de la sécurité sociale. **La notification d'indemnisation précisant les dates et durées d'indemnisation doit être présentée au moment de l'inscription.**

Vous êtes salarié(e) avec une activité régulière tout au long de l'année (du 1er octobre 2015 au 30 septembre 2016 - au moins 60 heures par mois ou 120 heures par trimestre), vous dépendez du régime général de sécurité sociale **et êtes dispensé(e) de l'affiliation et du paiement de la cotisation** à la sécurité sociale étudiante, **sur justificatif** (contrat de travail précisant les dates de début et de fin de contrat dans le cas d'un CDD et accompagné des 3 dernières fiches de salaire dans le cas d'un CDI).

Vous êtes stagiaire en contrat de professionnalisation, vous êtes exonéré(e) des droits de scolarité et de sécurité sociale.

NB : Les personnes mariées, en concubinage ou pacsées à une personne elle-même assurée sociale, non étudiant, peuvent bénéficier du remboursement des soins au titre d'ayant droit de celle-ci, et être **dispensées de l'affiliation et du paiement de la cotisation à la sécurité sociale étudiante**. Dans ce cas, **une attestation d'affiliation est à présenter au moment de l'inscription**.

3/ L'accès aux ressources informatiques

Dès le début de l'année, vous devrez activer votre compte numérique pour accéder aux ressources informatiques du campus (cours sur la plateforme moodle, accès à certaines salles sécurisées, inscriptions aux rattrapages examens, consultation de vos convocations individuelles examen sur le portail étudiant…)



Dès votre inscription administrative, on vous communique votre identifiant et votre mot de passe personnels. Vous recevez également par mail la charte concernant l'utilisation des ressources informatiques et les informations concernant l'activation de votre compte et messagerie lille1. Ces informations sont indispensables pour suivre les TD et TP. Gardez-les précieusement !

- **Au moment de la préinscription en ligne**

Dès que votre saisie est validée et enregistrée, vous recevez par message électronique, votre identifiant et code d'accès. Ils sont provisoires et valables jusqu'au 15 décembre de l'année en cours. Ils ne deviendront définitifs qu'après validation de votre inscription par nos services.

- **Au moment de la validation de votre inscription administrative**

Dès que votre inscription est validée, la carte étudiant et le certificat d'inscription sont mis à disposition. L'un des volets du certificat d'inscription vous communique à nouveau cet identifiant et ce mot de passe. Ils sont donc définitifs (mot de passe modifiable).

NB : Conservez ce document à proximité et n'oubliez pas de noter toute modification de mot de passe. Cela vous évitera de perdre du temps pour les démarches qui s'en suivront (notamment réinscription pour les années suivantes, ou inscription aux sessions de rattrapage…)

4/Suivi de votre dossier étape par étape après dépôt/envoi au SFC

a) A tout moment de la saisie en ligne, vous pouvez poser une question via la messagerie dédiée ou contacter le SFC. Une FAQ est également consultable sur la page d'accueil de l'application et sur tous les écrans de saisie.

b) Si vous êtes en réinscription et que vous avez **perdu votre code d'accès** pour l'accès à l'Espace Numérique de Travail (ENT), vous pouvez en refaire la demande en contactant Christophe Van Brussel au SFC: un nouveau code vous sera transmis.

c) Suivi de l'état d'avancement du dossier : l'application inscription en ligne vous permet de suivre l'état d'avancement de votre inscription en vous reconnectant après la validation de la préinscription avec votre identifiant et votre code d'accès personnels. Par ailleurs, à chaque étape du traitement de votre inscription (dossier réceptionné, validé ou non, liste des pièces manquantes s'il n'est pas validé, date et lieu de mise à disposition de la carte d'étudiant ou envoi de la mise à jour de la carte d'étudiant…), vous êtes destinataire d'un courriel vous avertissant de l'état de votre demande.

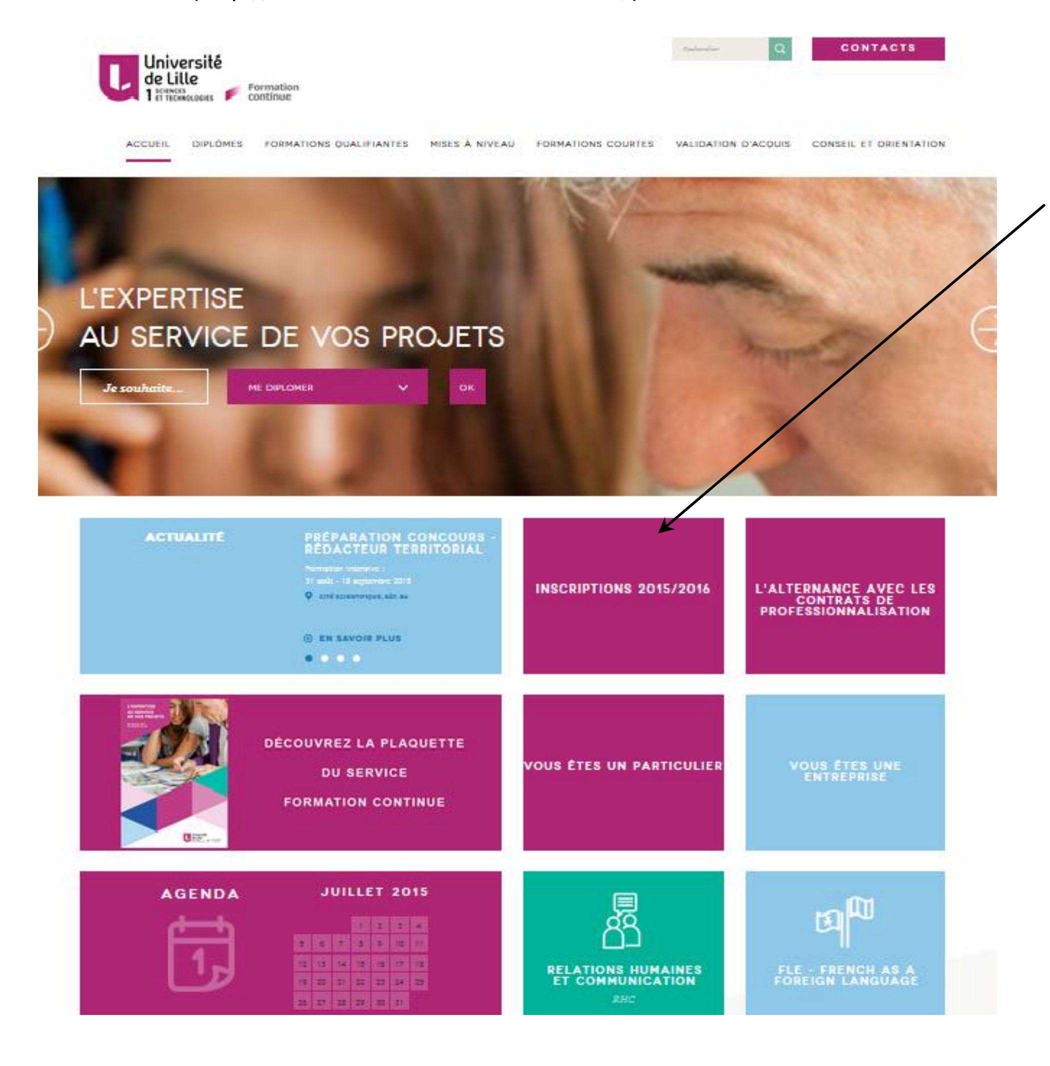
d) Vérification du dossier et validation : Examen du dossier par le SFC en collaboration avec le service des inscriptions.



NB : **Dès que le dossier est validé par nos services, vous ne pouvez plus modifier les données de l'inscription via l'application en ligne.**
Si le dossier ne peut pas être validé (erreurs de saisie, incohérences entre les éléments saisis et les pièces à fournir, pièces manquantes, paiement incorrect ...) votre dossier vous sera renvoyé avec le motif. Vous devrez alors régulariser votre situation dans les plus brefs délais.

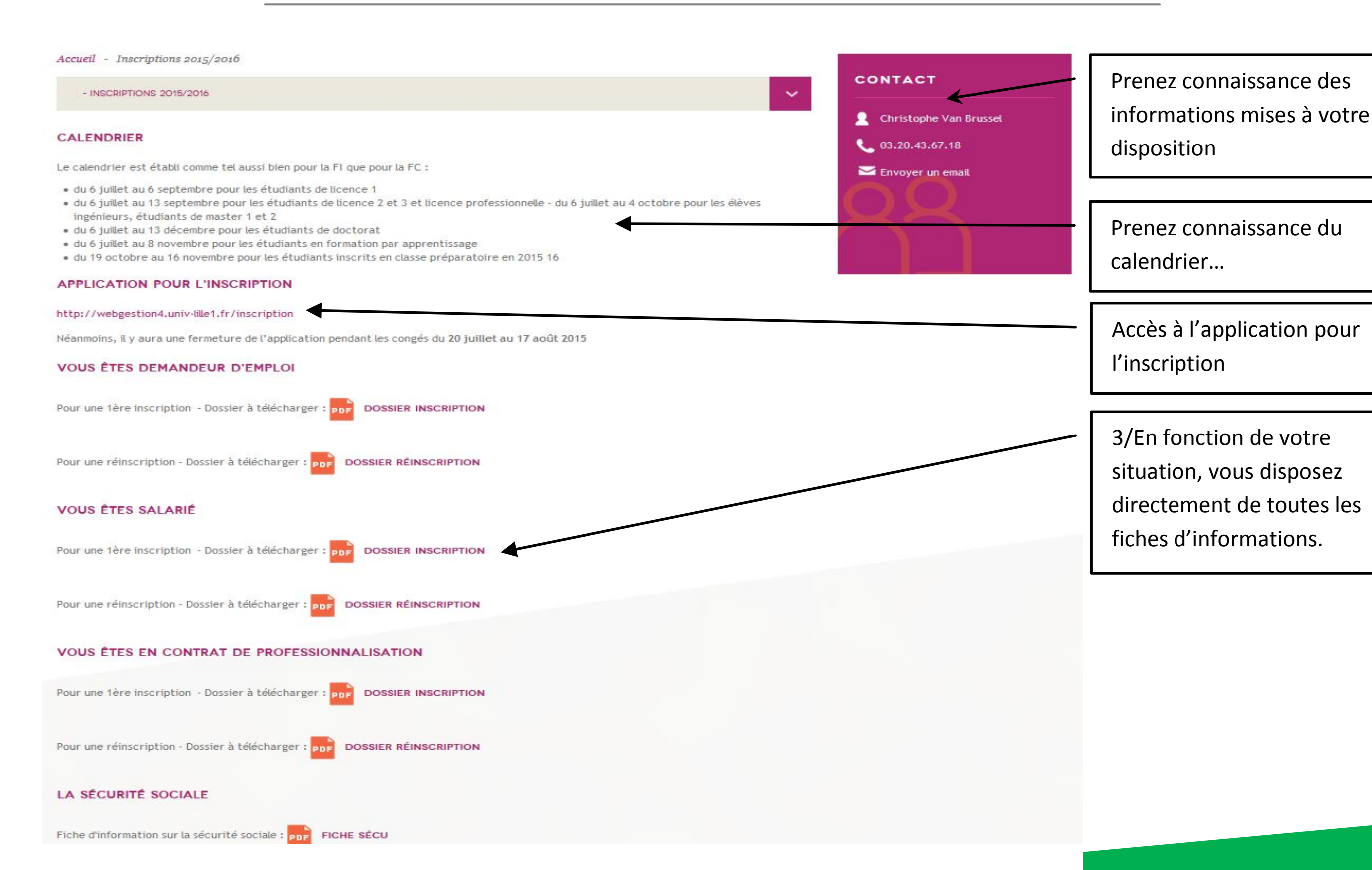
Site du SFC : (http://formation-continue.univ-lille1.fr/)– début de la saisie …





Connectez-vous sur :
(http://formation-continue.univ-lille1.fr/)

Puis, cliquez sur la rubrique : « inscriptions 2015/2016 »



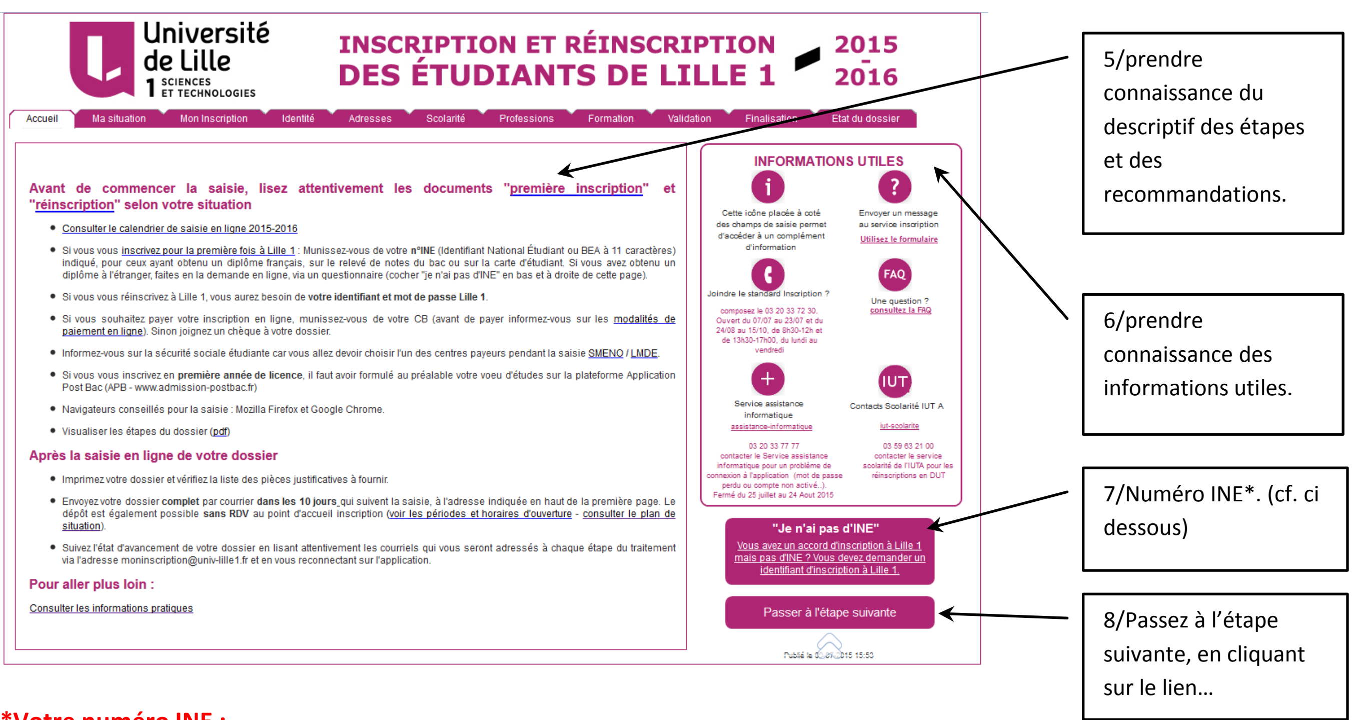
Prenez connaissance des informations mises à votre disposition

Prenez connaissance du calendrier…

Accès à l’application pour l’inscription

3/En fonction de votre situation, vous disposez directement de toutes les fiches d’informations.

Vous accédez au serveur Lille 1 : onglet « accueil »



***Votre numéro INE :**

Ce numéro « Identifiant National Elève » vous a déjà été attribué si vous avez été inscrit au moins une fois dans un établissement universitaire ou secondaire public français (lycée ou collège) depuis 1995*. Si vous êtes dans ce cas,* ***ce numéro peut vous être redonné en contactant le dernier établissement fréquenté, il peut aussi figurer sur tout justificatif ou relevé de notes émanant de cet établissement, ou votre ancienne carte d'étudiant****.*

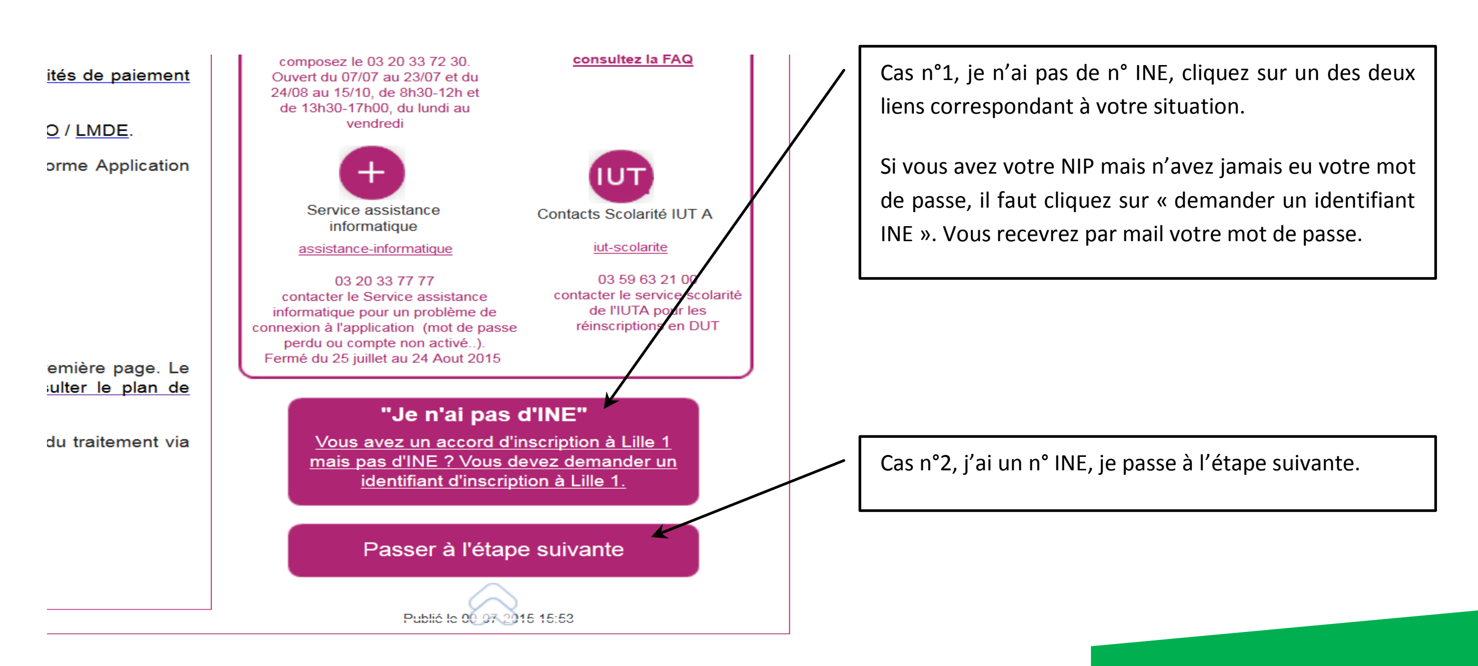
Sur le relevé de note du bac (passé après 1995), il s'agit du numéro BEA.

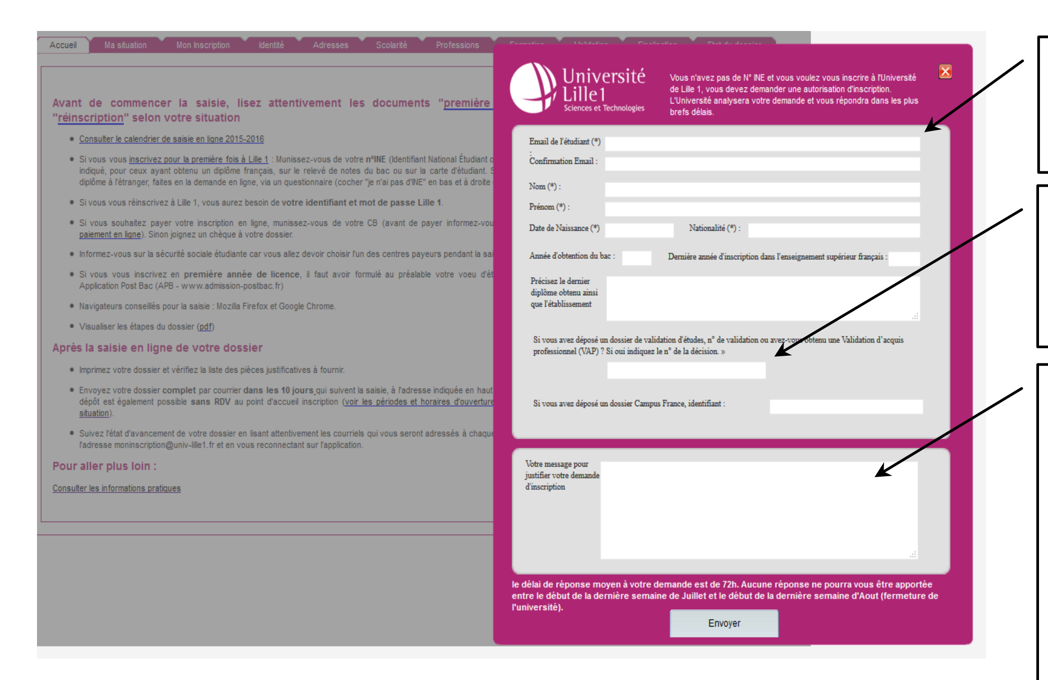
Cet identifiant pourra éventuellement vous être communiqué par téléphone par le rectorat de l'académie d'origine (collège ou baccalauréat).



Pour tous les candidats ayant été inscrits dans une autre université, quelle que soit la date de la dernière inscription, même si celle-ci est ancienne. L'attestation de demande de transfert de dossier universitaire est à fournir au dossier d'inscription (à demander au service scolarité de l'université d'origine).

Cas où vous n'avez pas de n°INE





Je saisis la demande de n°INE en ligne, en complétant le formulaire.

En cas de VAP, indiquez votre numéro se trouvant sur la décision VAP (en haut à gauche).

Puis, remplissez le formulaire en **explicitant précisément** votre situation, sous peine de voir votre demande rejetée : Par exemple, renseignez clairement le diplôme dans lequel vous souhaitez vous inscrire.

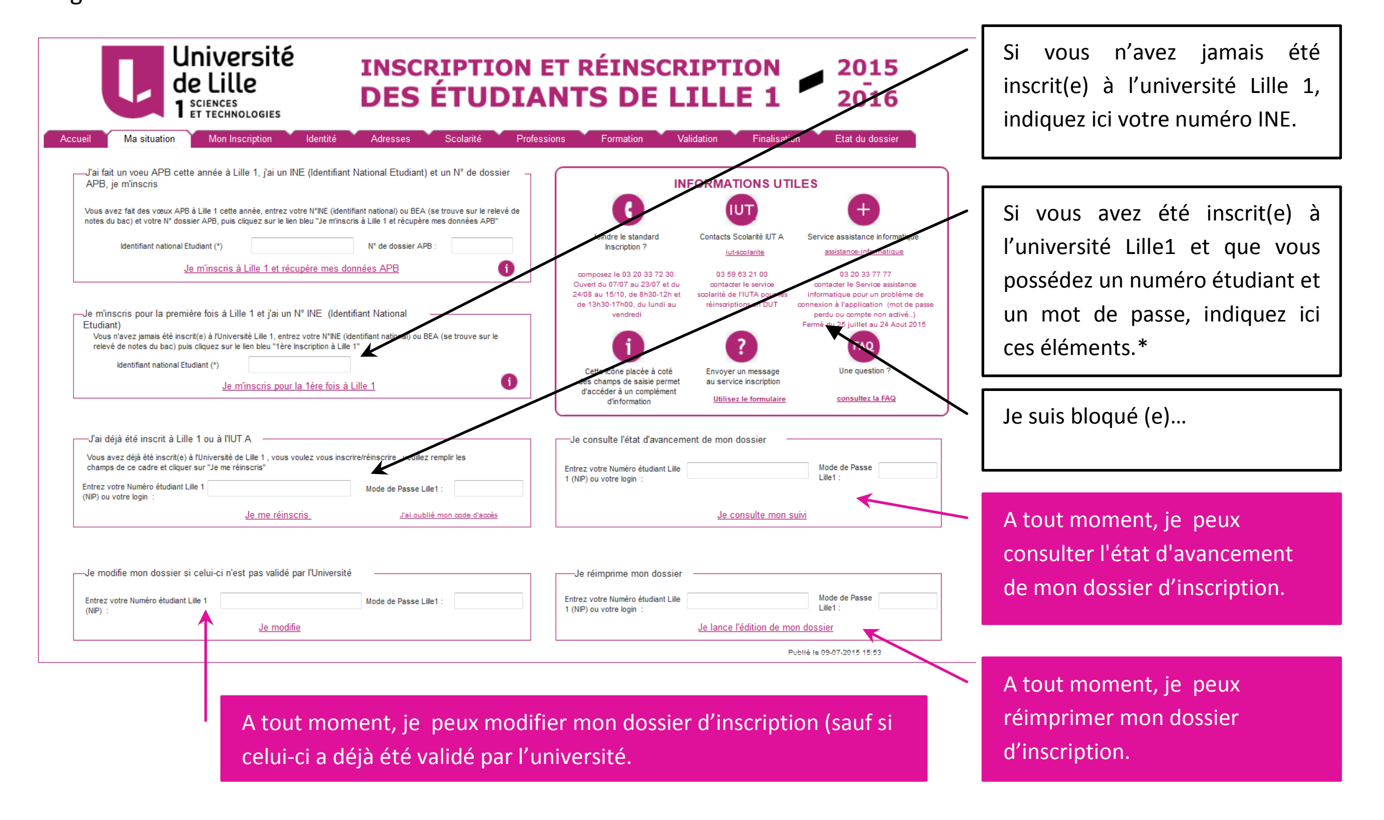
Puis, cliquez sur envoyer

Le numéro INE vous sera envoyé par mail.



En cas de problème, n'hésitez pas à contacter la hotline : 03 20 33 72 30 (8h30-12h00 ; 13h30-17h00). A défaut, contactez Christophe Van Brussel par mail ou par téléphone (christophe.van-brussel@univ-lille1.fr, 03 20 43 67 18)

Onglet « Ma situation » :



*Perte du mot de passe

Vous avez votre NIP (numéro étudiant spécifique à l'université Lille 1), mais vous avez perdu votre code d'accès. Pour que l'on vous donne un mot de passe, il faut cliquer sur mot de passe oublié. Vous recevrez votre mot de passe par mail.

Onglet « Mon inscription » : Saisir son dossier

1/ Renseignez votre formation

2/ Lors de la saisie en ligne, vous devez sélectionner le régime d'inscription «contrat de professionnalisation» ou « formation continue SUDES » sur l'onglet «FORMATIONS».

Pour passer à l'étape suivante …. Cliquez ici

Si vous abandonnez la saisie avant la validation finale, vous devrez saisir à nouveau votre dossier. Aucun enregistrement intermédiaire.

Complétez les onglets « Identité » et « Adresses »

1/ Renseignez votre civilité

2/ Renseignez votre nationalité :
NB : Pour les personnes nées hors de France : un extrait d'acte de naissance traduit en français vous sera demandé.

3/ Date de naissance :
NB : -25 ans, l'attestation de recensement et d'APD (appel de préparation à la défense) sera demandé au dossier.

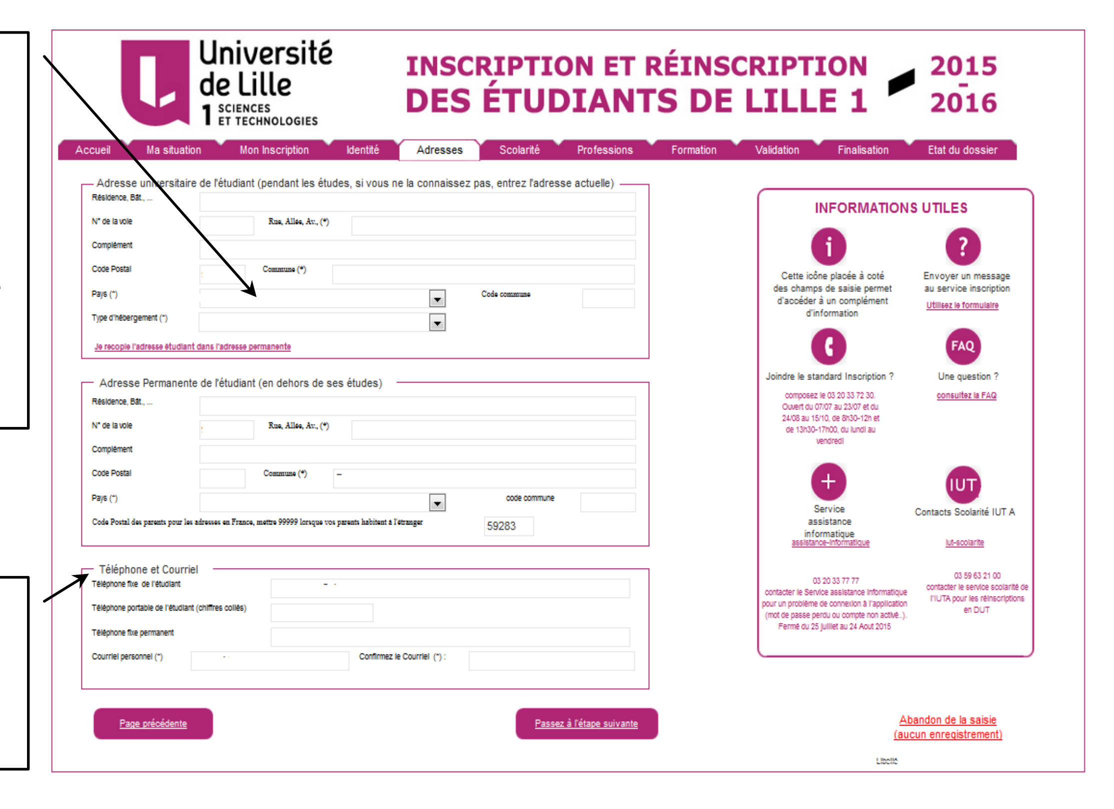
4/ Renseignez votre Insee ou numéro de sécurité sociale (cf. carte vitale).

5/ Possibilité de renseigner un handicap.

6/ Possibilité d'autoriser ou non l'utilisation de la photo par

Deux adresses sont demandées car certains stagiaires peuvent louer un logement pendant la formation et repartir dans leur résidence principale ensuite.

Si ce n'est pas votre cas, remplissez la première rubrique et cliquez sur le lien pour recopier les éléments dans la rubrique suivante



Il est important de donner vos coordonnées téléphoniques et courriels que vous utilisez régulièrement

---

Complétez l'onglet « scolarité »

Cas : Vous n'avez pas le Bac :

Dans la rubrique série du baccalauréat, indiquez « titre français admis en dispense - ouvert depuis 1920 »

Cas : vous n'avez pas le Bac mais un DAEU, indiquez « DAEU ».

NB : remplissez les champs dans l'ordre. Vous ne pourrez pas passer à l'étape suivante s'il subsiste des incohérences. Vérifiez vos dates !

Indiquez votre situation d'entrée pour la 1ère fois dans l'enseignement supérieur

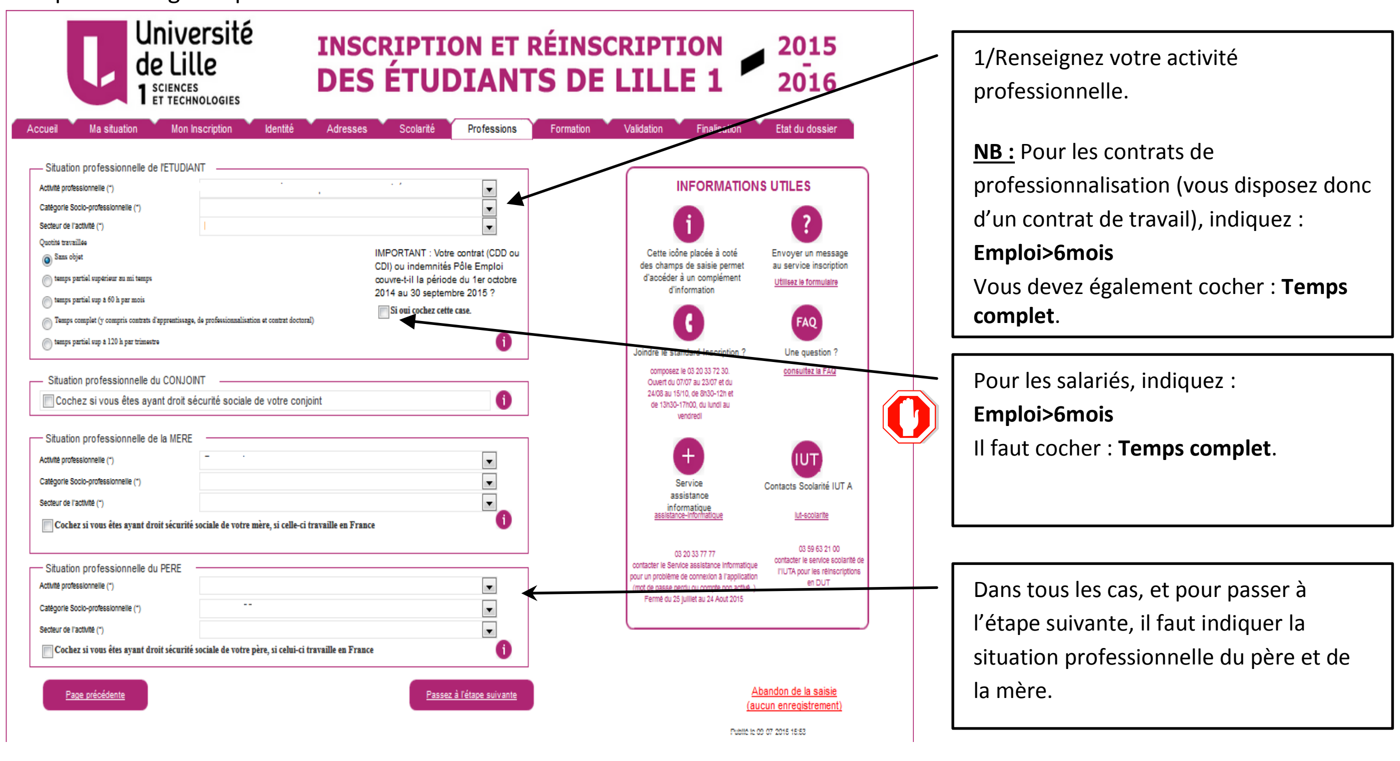
Si votre première université est Lille 1, cliquez sur le lien directement

Il est important de donner le nombre d'années d'interruption d'études

Pour retourner à l'étape précédente, cliquez ici…

Pour passer à l'étape suivante, cliquez ici…

Complétez l'onglet « professions »



1/Renseignez votre activité professionnelle.

NB : Pour les contrats de professionnalisation (vous disposez donc d'un contrat de travail), indiquez : **Emploi>6mois**

Vous devez également cocher : **Temps complet**.

Pour les salariés, indiquez : **Emploi>6mois**

Il faut cocher : **Temps complet**.

Dans tous les cas, et pour passer à l'étape suivante, il faut indiquer la situation professionnelle du père et de la mère.

Complétez l'onglet « formation »

N'oubliez pas de renseigner la partie formation :

1/ Si vous êtes inscrit dans un autre établissement

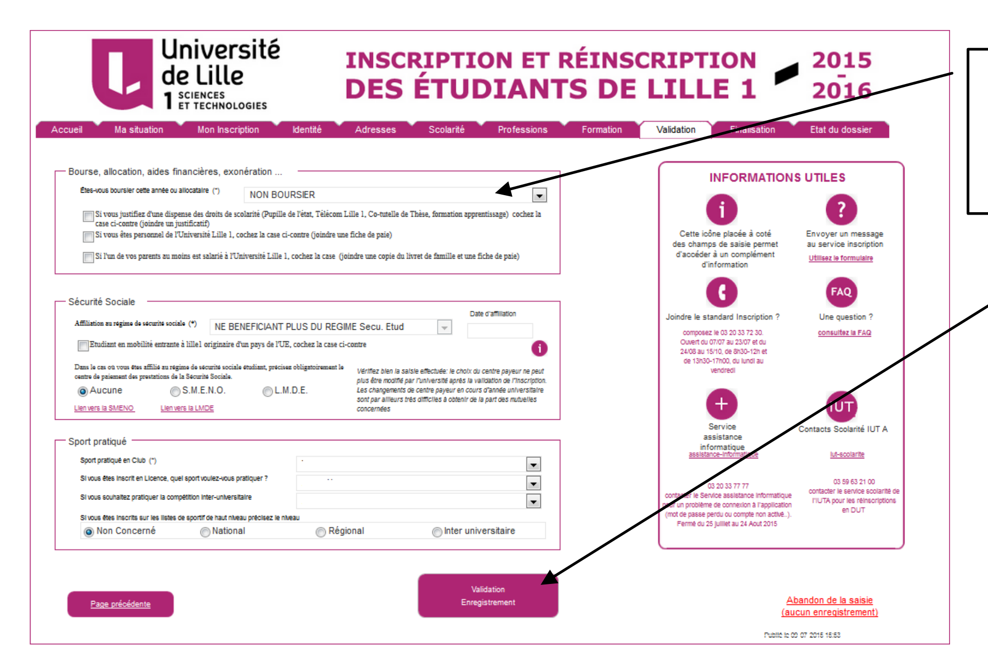
2/ Dernier diplôme obtenu

Si vous bénéficiez d'une validation d'études, d'une VAP, d'une VAE, n'oubliez pas de l'indiquer

ZOOM :

Pour les stagiaires qui ont une prise en charge des frais de formation (entreprise, fongecif…), il est important de cocher cette case.

Complétez l'onglet « validation »



Si vous avez obtenu un accord d'exonération de la part du service de la vie étudiante, **vous devrez la justifier par la notification d'exonération**.

A l'issue de votre saisie, il faut valider l'enregistrement.

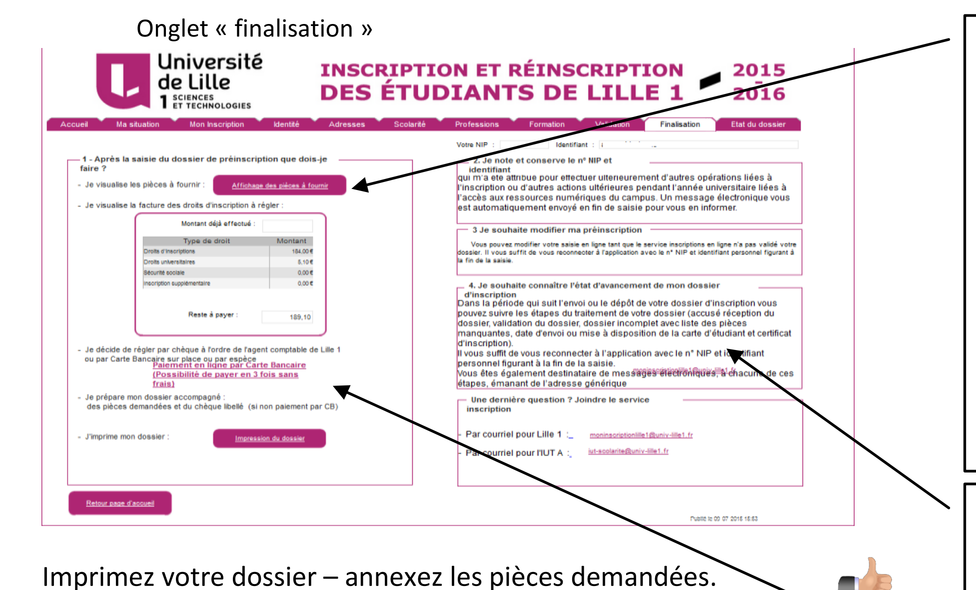
NB : si vous abandonner la saisie en cours sans aller jusqu'à cliquer sur Validation enregistrement, il n'y a pas d'enregistrement.

Quand vous avez cliqué sur validation-enregistrement :

1/ Votre page se grise et un message vous indique que vous recevez un e-mail
2/Cliquez sur ok
3/ une fenêtre s'affiche au centre de votre écran et vous renseigne :

Enregistrement du dossier effectué pour :
……….votre nom/prénom
Votre N° d'identification personnel (NIP): …….
Vous pouvez modifier votre dossier tant que celui-ci n'est pas validé par l'Université

Onglet « finalisation »



Cliquez sur le lien pour afficher les pièces à fournir

Vous pouvez visualiser la facture des droits d'inscription à régler (exemples)

- *0 euro en contrat de professionnalisation.*
- *Moins de 28 ans, demandeur d'emploi et bénéficiant d'indemnité vous ne devez pas payer la sécurité sociale étudiante.*
- *Plus de 28 ans, vous n'êtes pas assujettis à la sécurité sociale étudiante.*

Dans la période qui suit l'envoi ou le dépôt de votre dossier d'inscription vous pouvez suivre les étapes du traitement de votre dossier.

Paiement possible en ligne par Carte bleue

Imprimez votre dossier – annexez les pièces demandées.
Envoi ou dépôt au SFC :

Envoyez par voie postale votre fiche d'inscription et les pièces justificatives à l'adresse suivante :

SUDES -- Bâtiment Sudes
Université des Sciences et Technologies de Lille 1
Cité Scientifique
59655 VILLENEUVE D'ASCQ Cedex

Ne pas envoyer au SFC : Si vous souhaitez vous inscrire en doctorat ou en contrat d'apprentissage, il faut alors envoyer ou déposer votre dossier au : ***Service des inscriptions de l'université Lille 1 – Cité scientifique -59655 Villeneuve d'Ascq cedex***